

Editorial

Après avoir étudié la fiscalité et les finances des communes de la région, nous abordons avec ce numéro l'analyse des dépenses de fonctionnement.

Il existe des dépenses incontournables, telles que l'administration des communes ou le fonctionnement des écoles. Il en est d'autres qui relèvent de choix, comme les aides à la culture, aux familles, aux activités sportives, ou économiques. La municipalité a tout pouvoir pour décider de soutenir, ou non, telle ou telle activité, voire de l'organiser elle-même. Si elle ne peut ignorer les activités qui existent (il est toujours difficile de supprimer ce qui est en place), il est de son devoir de se demander si chaque activité correspond bien à la fois aux besoins et aux moyens de la population.

Ce bulletin examine les grandes «fonctions» du budget des communes : administration, sécurité, enseignement, culture, sports et jeunesse, solidarité, et services urbains. Il analyse le coût de ces fonctions par habitant et par an. Pour certaines sous-fonctions, telles les écoles, la restauration scolaire ou les bibliothèques, il a même été possible de déterminer le coût par bénéficiaire, puis de le comparer à celui d'autres communes. Ceci permettra au lecteur de mieux apprécier le bien-fondé de ces dépenses.

Nous espérons que les municipalités trouveront là matière à orienter leurs actions d'économie ou de développement. Elles découvriront aussi les communes «phares».

Enfin, les élections municipales

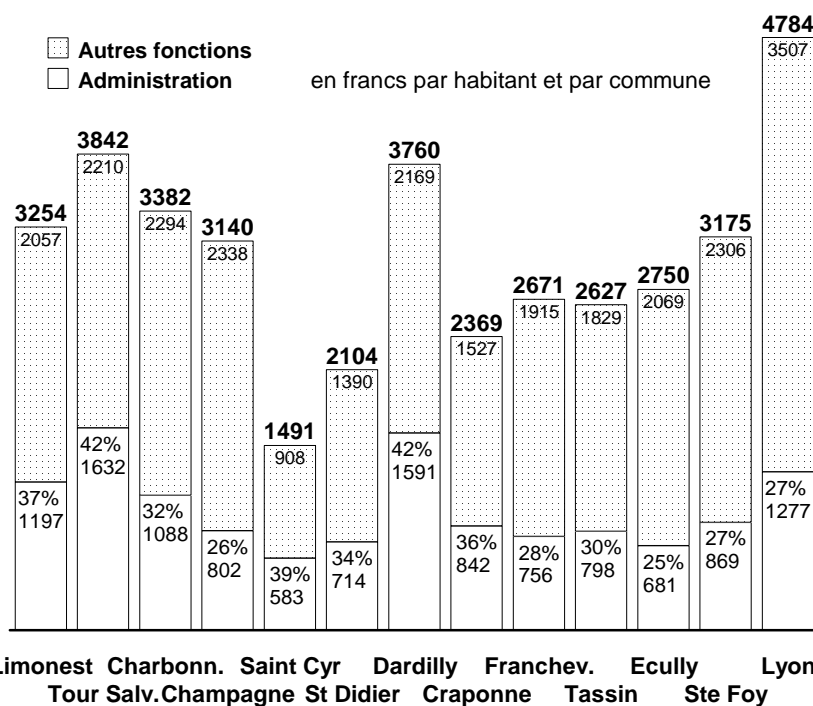
Comment votre commune dépense-t-elle votre argent? Pour sa propre administration ou pour votre bien-être?

Dans la plupart des communes, la comptabilité publique permet de séparer les dépenses propres à l'administration de celles orientées vers les besoins du citoyen (services urbains, police, aide à la culture, aux sports, aide sociale...).

Nous avons donc regroupé ces différents types de charges afin de déterminer si les communes sont économes dans leur gestion administrative, et dans quelle mesure elles contribuent (financièrement seulement!) au bien-être de leur population!

La méthode employée figure en page 2 de ce bulletin, et le résultat est re

Présente dans les tableaux suivants



La hauteur des colonnes indique le montant total des dépenses de fonctionnement dont on a déduit les recettes qui leur sont directement liées. On y retrouve naturellement les mêmes ordres de grandeur que ce qui a été constaté dans le bulletin n°2 (dépenses 1998, dont nous n'avons pas déduit les recettes).

La partie basse des colonnes représente les coûts de la gestion administrative de la commune. Ils varient entre **583 F par habitant à Saint-Cyr** et **1632 F à la Tour de Salvagny**.

Bien que l'importance de la population puisse influencer sur ce poste, il apparaît que les communes de **la Tour de Salvagny** et **Dardilly** ont du chemin à faire pour se situer au niveau de la moyenne (879 francs).

Les dépenses consacrées au «bien-être» de la population sont d'un niveau moyen de 1958 F. On notera les pics à **Champagne** (2 338 F), **Sainte-Foy** (2 306 F), **Charbonnières** (2 294 F), **la Tour de Salvagny** (2 210 F) et de **Dardilly** (2169 F), et le creux à **Saint-Cyr** (908 F). Les pages suivantes, où nous détaillons les principales destinations des dépenses, sont

- ❖ Annonce de mauvaises nouvelles pour les contribuables : en 2000, **le déficit de l'Etat sera encore de 215 milliards de francs, et la dette publique passera à 5492 milliards.** Cela représente **91500 francs par habitant... et 239000 francs par Français actif!**
- ❖ Campagne de presse pour exiger un **minimum de 120 milliards de baisse d'impôts tout de suite** avec envoi de lettres aux députés et distribution de bulletins de vote sur ce thème au référendum du 24 septembre.
- ❖ **Sondage BVA** : 90% des français favorables à ce que les associations de contribuables puissent se constituer partie civile dans les affaires de corruption et de détournement de fonds publics, ce qui n'est pas possible aujourd'hui!
- ❖ Lutte contre le projet immobilier de Laurent FABIUS, alors Président de l'Assemblée Nationale, qui revoit le jour : son successeur Raymond FORNI, veut acheter les anciens locaux du RPR, rue de Lille , 2621 m2 à 24 000 F... soit 62 904 000 F à la charge des contribuables.
- ❖ **Organisation de la journée de la libération fiscale le 13 juillet** : sur 365 jours, les français travaillent 195 jours pour l'état et 170 jours pour eux! Il n'y a que la Suède en Europe pour faire pire que la France en matière de dépenses publiques!
- ❖ Ouverture d'un site Internet : **www.contribuables.net.** Il permet de consulter les derniè-

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

Toutes les dépenses et recettes mentionnées ou calculées dans ce bulletin ont été, soit tirées des **Comptes Administratifs 1999 des communes** que nous avons pu consulter, soit communiquées directement par le personnel des mairies.

Nous avons choisi de travailler sur les **données de 1999**, bien que celles de 1998 aient été utilisées dans notre précédent bulletin. Ceci pour 2 raisons : d'une part elles étaient disponibles depuis juillet 2000, d'autre part la nomenclature des fonctions et sous-fonctions dans la comptabilité des communes a changé entre 1998 et 1999. Ce choix nous permettra de faire des comparaisons dans les années à venir.

Malgré une nomenclature unique, nous avons pu remarquer que **certaines communes n'imputaient pas de la même façon telle dépense ou telle recette.** Nous pensons nous en être rendu compte dans la plupart des cas et avons fait la rectification correspondante, en accord avec le personnel des communes concernées.

Les communes, en fonction de leur taille, ne sont pas tenues de faire apparaître le même détail de ventilation dans leur comptabilité. Nous avons pensé que, même si la comptabilité ne l'exigeait pas, un minimum de rigueur les obligeait à détenir certaines informations, tels le coût des écoles ou l'aide au sport ou à la culture et nous avons fait un tableau simplifié que nous leur avons demandé de remplir. La plupart l'ont rempli de bonne grâce, considérant l'intérêt de cet exercice.

Lyon est mentionné à titre indicatif, sachant que, du fait de sa taille et de sa qualité de métropole régionale, certains éléments ne sont pas facilement comparables.

Nous nous sommes limités à l'analyse des **dépenses de fonctionnement**, ce qui exclut les investissements d'équipement, que nous étudierons ultérieurement.

Dans ces dépenses, **nous avons estimé devoir écarter les intérêts des emprunts, ainsi que les dépenses ayant un caractère exceptionnel.**

Nous avons analysé chaque fonction en terme de dépenses nettes. Par exemple, nous avons déduit du coût de la bibliothèque le montant des cotisations versées, de même pour les services administratifs, les écoles ou les salles de spectacle... C'est-à-dire que les dépenses de chaque fonction ont été diminuées des recettes perçues pour les prestations correspondantes.

Les fonctions «aide au logement» et «aide économique» n'ont pas été étudiées sous forme comparative, car elles ne représentent que de faibles montants. Dans l'aide au logement figurent essentiellement les recettes des logements dont la commune est propriétaire et qu'elle loue. L'aide économique n'est significative que dans les communes où TECHLID est implantée.

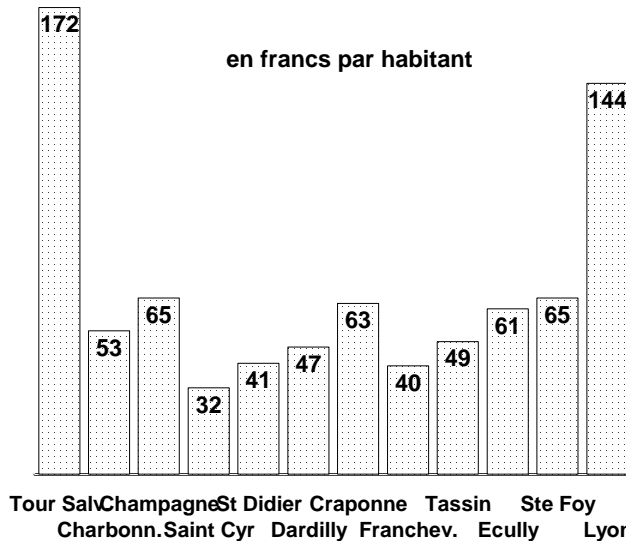
Combien dépense votre commune pour votre sécurité?

La sécurité correspond à la fonction n°1 des comptes administratifs. Elle inclut principalement la police municipale. Son coût varie donc en fonction du nombre d'agents de police dont se dote la commune. Il est en moyenne de **2 agents pour 10 000 habitants**.

Les variations ne sont pas forcément très significatives, un agent de plus ou de moins pouvant considérablement en faire varier le coût.

Il est cependant à noter que la sécurité ne représente en moyenne que **2% du budget de fonctionnement des communes**.

A une époque où la délinquance est de plus en plus importante, il nous semble que la sécurité soit un poste qui mériterait une plus grande attention!



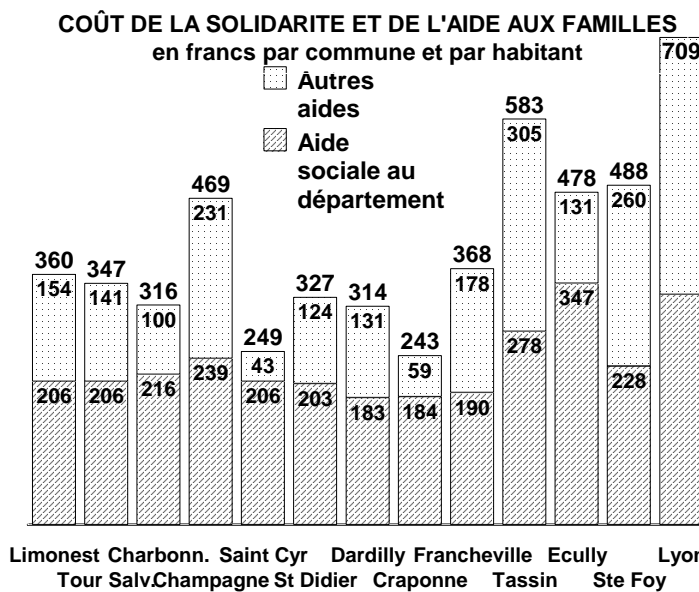
Pour qui votre commune est-elle généreuse?

Nous avons réuni dans le tableau suivant ce que chaque commune distribue à différents types de «personnes dans le besoin», pour des raisons de santé, de solidarité ou de famille. Y figure tout d'abord une «**Contribution à l'aide sociale du département**», fixée arbitrairement par le Conseil Général... et qui doit heureusement disparaître cette année. Vous constaterez qu'**Ecully** et **Tassin** n'y étaient pas bien lotis!

Les autres dépenses rassemblent principalement crèches, halte-garderies, et aide aux personnes âgées en résidence. Les communes les plus importantes, dotées de telles résidences, dépendent naturellement le plus!

Dans la plupart des communes, il est difficile de différencier ces coûts pour les comparer, car beaucoup de ces aides sont attribuées au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) ou à d'autres associations sous forme de subventions.

... et les sommes affectées ne semblent proportionnelles, ni à la richesse



Faits divers et chiffres significatifs

✓ *Espagne**

Le gouvernement de José-Maria AZNAR se prépare à instaurer un projet de loi déclarant illégal tout déficit public, non seulement celui de l'Etat, mais aussi ceux des différentes provinces, des mairies et de la sécurité sociale! Chaque année l'exécutif devra envoyer au Parlement un projet de loi fixant l'objectif d'excédent pour les 3 années suivantes. Et ce n'est pas tout : la future loi imposera également ce à quoi il conviendra d'utiliser les excédents. Celui des administrations publiques ira réduire la dette, celui de la sécurité sociale servira à constituer un fonds de réserve auquel il sera fait appel lors des années difficiles...

Viva Espana!

✓ *Autriche**

Discrètement, le gouvernement autrichien continue ses réformes. Il compte ainsi éliminer le déficit budgétaire d'ici 2002, relever de 18 mois l'âge de la retraite anticipée, supprimer 15 000 emplois de fonctionnaires et instaurer des frais d'inscription à l'université.

Bien entendu, les syndicats menacent de recourir à la grève générale.

✓ *Impôts**

«La France, sur le plan fiscal, est arrivée à un niveau de saturation. Je constate un très fort mécontentement des français face à l'impôt. On l'a notamment vu en septembre avec l'essence. Je pense que la fiscalité sera un thème fort lors des prochaines élections». (Christian PONCELET, président du Sénat)

✓ *Concurrence**

La libéralisation du marché de l'énergie en Allemagne l'année dernière s'est traduite par une baisse de 30% du prix du kilowatt/heure.

✓ *Recherche**

Alors que les dépenses inutiles continuent de galoper, le gouvernement n'a accordé qu'une augmentation de 2,2% au budget de la recherche, clé de la croissance future

Aux USA, les crédits scientifiques augmenteront de 7%.

*extraits de «**Les 4 Vérités**», hebdo
abonnement 6 mois : 149,50 F TTC
70, rue Compans - 75019 PARIS

Combien coûte l'enseignement?

Les communes ont en charge l'enseignement primaire et les maternelles des établissements publics. Elles ne s'occupent cependant pas des professeurs, qui sont à la charge du Ministère de l'Éducation Nationale, à l'exception des professeurs de langue en primaire, que l'état ne finance plus.

Les communes pourvoient donc à l'entretien et au nettoyage des locaux, à la fourniture des livres, à l'organisation des cantines, aux transports scolaires s'il y a lieu, et aux sports (animateurs sportifs). Elles subviennent aussi aux classes de découverte.

L'enseignement est le poste de dépenses le plus important des communes après la gestion administrative : il compte en moyenne pour 21% des dépenses de fonctionnement!

Les disparités de coût sont d'abord liées à la taille des écoles (plus les écoles sont petites et plus leur entretien coûte cher). Elles dépendent ensuite de l'importance du personnel d'entretien : le coût de ce dernier par rapport au coût total varie

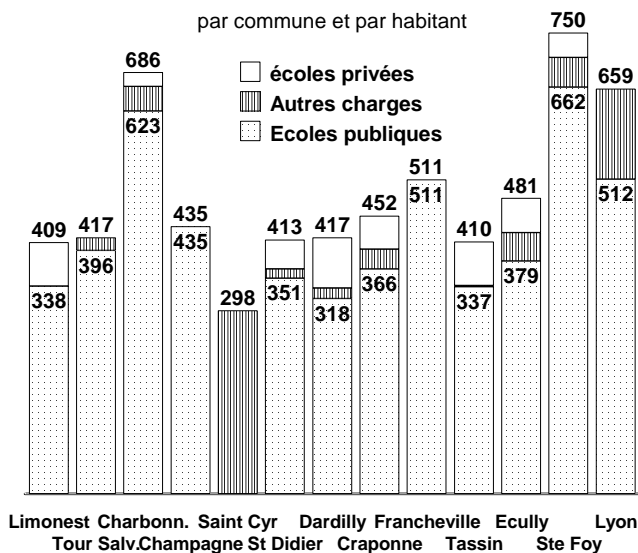
de 50% à **Saint-Didier** à 88% à **Sainte-Foy**.

Ce poste inclut généralement la surveillance des cantines scolaires.

Les subventions accordées aux classes de découverte sont intégrées dans les «autres charges» sur le graphique ci-dessous.

Celui-ci reprend l'ensemble des coûts de cette fonction hormis la restauration scolaire, qui fait l'objet de l'article ci-contre.

Il nous a semblé utile de faire apparaître le coût des écoles privées. Ces dernières ont des ressources propres, car les parents participent aux frais de

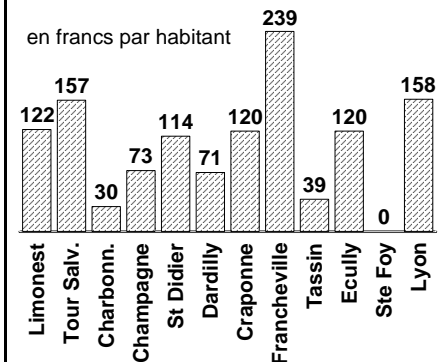


La restauration scolaire

C'est une dépense non négligeable, même si les parents paient le repas en moyenne entre 20 et 25 francs. Les municipalités gèrent ce service en direct ou en sous-traitance, ce qui a un impact important sur le coût net final.

Sainte-Foy sous-traite la gestion et équilibre dépenses et recettes.

Francheville, Craponne, la Tour de Salvagny, Saint-Didier, au contraire, gèrent



directement et cela coûte cher à chaque habitant!

Dardilly sous-traite et **Ecully** a un système mixte!

Ce poste, qui ne prend en principe pas en compte la surveillance des enfants pendant les repas, représente en moyenne 3% du budget de fonctionnement des communes, soit environ 50% de plus que ce qui est dépensé pour la sécurité!

Il concerne donc aussi les contribuables sans enfants, et ceux qui ont mis leurs enfants dans des écoles privées.

Un repas servi à un enfant de **Francheville** coûte plus de 30 F de plus que ce que ses parents paient, 20 francs de plus à **Ecully**, 17 francs de plus à **Limonest**, 12F de plus à **Saint-Didier** ou **Craponne**...!

Que pensent les parents des repas servis par les entreprises de restauration collective?

Combien coûte un élève en primaire?

Pour réaliser le graphique ci-dessous, nous avons divisé les dépenses d'enseignement, hors cantine scolaire, par le nombre total d'élèves inscrits en maternelle et en primaire.

L'analyse porte sur les **écoles publiques** d'une part, les **écoles privées** d'autre part.

Le graphique diffère du précédent, car il ne tient plus compte du nombre d'habitants, mais du nombre d'élèves dans chaque type d'établissement.

Le coût des écoles publiques pour **Francheville** devient

